Ville de Juziers
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE INTERDISANT LA CIRCULATION DES PIETONS
N° 2026 – TEMP 111

Demande présentée le : 02 novembre 2026
Par : Mairie de JUZIERS
Demeurant à : place du général de Gaulle à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : [redacted]
Adresse : rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78820)
Surface occupée : des barrières type « Vauban »

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.581-8, L.581-18 et R.581-55 à R.581-79,

ARRETE :

Article 1 : La mairie de JUZIERS est autorisée à occuper la voie publique avec des barrières de type « Vauban » sis rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78) en raison du risque de chute de pierres provenant d'un pignon d'habitation pour la sécurité des piétons.

de ce jour 02 novembre 2026 jusqu'à la fin des travaux de réfection du mur

Article 2 : Les services techniques sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.
Ce dispositif nécessite la traversée obligatoire des piétons.

Article 3. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A JUZIERS, le 02 novembre 2026

Le Maire, Cédric GUILLAUME

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org